

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	10

Vote
A l'unanimité 10
Pour : 10
Contre :
Abstention :

L'an 2023, 8 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune d'Orvilliers s'est réuni à la Mairie d'Orvilliers, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FLIS Marie, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/11/2023.

Présents : Xavier MAROT, Séverine LEBORGNE, Mickaël LETELLIER, Joël PERROT, Jean-Charles MONNET, Eveline GUILLEMIN-PRESTEL, Corinne MALLER

Ayant donné procuration : Élodie JOSSE à Marie FLIS

Marc-Antony SANCHEZ à Corinne MALLER

Absents excusés : Christophe CORNILLON, Vanessa BOLAND, Mickaël BRIAND

Absente : Mme Maëlle BELIALI

A été nommé secrétaire : Madame Séverine LEBORGNE

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie
Le : 11 décembre 2023
Et
Publication ou notification du : 11
décembre 2023



D 56-2023 – Délibération en vue de la révision de la tarification des concessions du cimetière d'Orvilliers à compter du 1^{er} janvier 2024

Le maire,

Vu l'instruction budgétaire M14 et M57 mise en place au 1^{er} janvier 2024

Vu la délibération du 21 août 2020 n° 19/2020

Considérant l'augmentation inflationniste comme relaté selon les sources INSEE et Banque de France,

Considérant qu'il convient en conséquence de réajuster la tarification communale qui peut être fixée à 5%, rappelant que ces tarifs n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis 2020,

- propose d'adopter le tableau des nouveaux tarifs des concessions du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2024

Désignation des durées et types de CONCESSIONS cimetière Orvilliers	Tarif 2020	5%	Tarif au 01/01/2024
Concession 15 ans	156,00 €	7,80 €	163,80 €
Concession 30 ans	260,00 €	13,00 €	273,00 €
Concession 50 ans	416,00 €	20,80 €	436,80 €
Caveau provisoire par jour/dès le 1er jour	5,00 €	0,25 €	5,25 €
Case colombarium 10 ans	300,00 €	15,00 €	315,00 €
Case colombarium 15 ans	450,00 €	22,50 €	472,50 €
Case colombarium 30 ans	830,00 €	41,50 €	871,50 €
Jardin du souvenir, dispersion des cendres (sans la plaque)	35,00 €	1,75 €	36,75 €

- Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en :
- Décide d'appliquer les tarifs ci-dessus dans le cadre des durées des concessions, cases colombarium, jardin du souvenir à compter du 1^{er} janvier 2024
 - Autorise le maire à recouvrer les sommes dues

Pour transmission au contrôle de légalité et trésor public de Mantes-la-Jolie

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre des délibérations

Pour copie conforme :

En mairie, le 11 décembre 2023

Le Maire, Marie FLIS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat